



Avis écrits, lignes directrices et notes d'interprétation

Ligne directrice : 2023-01

Activités de financement réglementées

Commentaires formulés durant la période de consultation du 2 juin au 17 juillet 2023

Commentaires du Parti libéral du Canada	Réponse d'Élections Canada aux commentaires du Parti libéral du Canada
<p>Commentaires généraux</p> <p>Aucun</p> <p>Commentaires précis</p> <p>Voici les points précis sur lesquels nous souhaitons attirer l'attention :</p> <ol style="list-style-type: none">1. À la page 9, on explique comment déterminer le montant des contributions à retourner. Lorsque l'on combine la <i>Loi électorale du Canada</i>, la <i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i>, les manuels publiés par Elections Canada ainsi que les directives et interprétations de l'Agence du revenu du Canada, le montant d'une contribution correspond généralement au montant du paiement reçu ou à sa valeur si la contribution est non monétaire, moins tout avantage personnel reçu à la suite du paiement.<p>Nous pensons qu'il serait utile de préciser dans cette section que le montant à retourner (en cas de non-conformité) correspond au montant facturé moins la valeur de l'avantage personnel, et de fournir des exemples.</p>	<p>Le texte suivant a été ajouté à la page 9 de l'ALI : « le montant de la contribution, reçu grâce à la vente d'un billet ou à l'acquittement d'un prix d'entrée, qui a permis à la personne d'assister à l'activité (c'est-à-dire le prix du billet ou le prix d'entrée, moins la juste valeur marchande de l'avantage auquel a eu droit la personne) ».</p> <p>L'ALI renvoie au chapitre 5, Activités de financement, du manuel sur le financement politique pour en savoir plus sur la façon de calculer le montant d'une contribution. Comme ce chapitre contient des exemples détaillés, nous n'avons pas ajouté d'exemples dans l'ALI.</p>
Commentaires de la commissaire aux élections fédérales	Réponse d'Élections Canada aux commentaires de la commissaire aux élections fédérales
Nous sommes d'accord avec le contenu de la ligne directrice proposée.	Élections Canada prend note de votre commentaire.

Les partis suivants n'ont pas soumis de commentaires à Élections Canada concernant l'ALI 2023-01 :

- Bloc Québécois
- Le Parti pour la Protection des Animaux du Canada
- Le Parti Vert du Canada
- Maverick Party
- Nouveau Parti démocratique
- Parti Centriste du Canada
- Parti communiste du Canada
- Parti conservateur du Canada
- Parti de l'Héritage Chrétien du Canada
- Parti Libertarien du Canada
- Parti Libre Canada
- Parti Marijuana
- Parti Marxiste-Léniniste du Canada
- Parti populaire du Canada
- Parti Rhinocéros Party